

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-14/SG/CG modifiant à nouveau l'arrêté n° 282/SG/CG du 28 février 1968 portant réglementation dans le Territoire Français des Afars et des Issas du logement des fonctionnaires et agents affectés dans les services territoriaux ainsi que des avantages en nature auxquels ils peuvent prétendre .

n° 73-14/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
4 janvier 1973

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1973

Date du numéro
25 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

L'article 2 de l'arrêté n° 1784/SG du 26 novembre 1968 est complété comme suit : Est rattachée pour sa gestion au Ministre des Travaux publics et du Port : la Régie des Eaux de Djibouti.